ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement

Question écrite n° 3171

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque de spécialistes de la faune et de la flore en France. En effet, actuellement, lorsque l'on veut mener une étude sur la faune ou la flore, on rencontre des difficultés pour trouver un spécialiste en la matière, que ce soit un zoologue ou un botaniste. Il semble qu'il y ait une désaffection pour ce type de formations universitaires. Or, à l'heure où l'on parle de préservation et de valorisation de la biodiversité et des paysages, il est regrettable de faire un tel constat. Aussi, elle lui demande le nombre de spécialistes de la faune et de la flore en France, les universités françaises qui délivrent ces formations, et les mesures qu'il entend prendre afin de rendre ces formations plus attractives. - Question transmise à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Les systématiciens spécialistes de la faune et de la flore exercent une activité, appelée systématique, qui rassemble deux grandes activités, l'une d'expertise, qui correspond aux compétences d'identification des organismes (savoir leur donner un nom), l'autre scientifique, qui correspond à la science s'occupant de la classification des êtres vivants, de leurs variations et de leur évolution (décrire et ordonner la biodiversité). Généralement, la dimension scientifique de la discipline est exercée par des chercheurs ou des enseignants-chercheurs rattachés à des établissements de recherche : Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de recherche agronomique (INRA), Centre de coopération internationale en recherche agronomique (CIRAD), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ou à des universités. Quant à la dimension d'expertise de la discipline, elle est plutôt exercée par des techniciens et des ingénieurs rattachés à des bureaux d'étude spécialisés en environnement, des directions régionales de l'environnement (DIREN), des jardins ou conservatoires botaniques, ou par des amateurs de formations diverses dans des associations naturalistes. En nombre, les systématiciens pratiquant préférentiellement la dimension scientifique de la discipline représenteraient environ 250 personnes. Sur le sujet, l'étude la plus fine disponible est celle réalisée pour l'Académie des sciences : sur 317 réponses, 126 personnes déclarent que la systématique est leur axe de recherche principal et 110 que la systématique est importante dans leur travail de recherche. Le nombre de systématiciens dont l'expertise est l'activité principale est encore plus difficile à évaluer. Par an, sur les 800 Français qui utilisent les collections du MNHN, seule une partie pourrait le faire à des fins d'expertise. S'agissant des formations en systématique, il est nécessaire de distinguer celles qui relèvent de l'expertise et celles qui relèvent de la science. Dans les enseignements postbaccalauréat, la systématique est abordée de manières diverses en université, en faculté de pharmacie, dans certaines écoles d'ingénieur et dans l'enseignement technique (en particulier agricole). La dimension scientifique est spécifiquement enseignée conjointement par le MNHN et l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI) dans le cadre du parcours « systématique et évolution » du master « systématique, évolution et paléontologie ». Dans d'autres masters, (de paléontologie à Montpellier-II, de bioinformatique à Lyon-I par exemple), il existe également deux cours sur la systématique, en particulier sur les méthodes d'analyse phylogénétique. En licence, il existe dans nombre d'universités des unités d'enseignement de troisième année au cours desquelles

ces aspects sont enseignés : par exemple, « méthodes d'étude de la systématique » (Nantes), « systématique évolutive » (Angers), « lois qui régissent la systématique » (La Rochelle), « biosystématique » (Rennes-I), « systématique phylogénétique » (Aix-Marseille-III), « systématique animale et végétale » (Dijon). Le rapport de mission pour un renforcement des formations aux sciences de la nature considère que « la systématique est bien implantée, à Paris, Montpellier, Lyon, et sensible à Lille, Marseille, Rennes, Toulouse ». Cette dimension scientifique constitue également le cadre obligatoire de réflexion des préparations au CAPES et à l'agrégation en sciences de la vie et de la Terre. La pratique de l'expertise est, elle, enseignée conjointement par le MNHN et l'université Pierre-et-Marie-Curie, dans le cadre du parcours « expertise faune flore, inventaires et indicateurs de biodiversité » du master « systématique, évolution et paléontologie ». D'autres masters possèdent quelques éléments de formation pouvant être rattachés à une dimension d'expertise ou de gestion de la biodiversité. Ainsi, à l'université François-Rabelais de Tours il existe un master « biologie évolutive et intégrative, infectiologie » avec deux spécialités (« biologie, évolution et contrôle des populations animales » et « contrôle et conservation des populations d'insectes ») où des enseignements d'expertise entomologique sont pratiqués. Par ailleurs, quelques formations maintiennent des enseignements de « systématique pratique », c'est-à-dire de reconnaissance d'organismes, assurant une certaine continuité dans le transfert de connaissances. En outre, l'enseignement de l'identification figure dans certains brevets de techniciens supérieurs (BTS) agricoles, facultés de pharmacie, écoles vétérinaires, universités et quelques écoles d'ingénieurs relevant notamment du ministère chargé de l'agriculture. En université, ces enseignements de reconnaissance des organismes sont inclus dans les licences de biologie des organismes, et généralement ils sont ou font partie d'unités d'enseignement de culture générale, de nature optionnelle. On remarque ainsi que l'enseignement de la systématique, et plus généralement l'enseignement portant sur labiodiversité biologique, est actuellement largement diffusé dans l'ensemble du spectre de l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3171
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5215
Réponse publiée le : 8 janvier 2008, page 172